

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS**

**ORDRE DU JOUR DU 16 SEPTEMBRE 2024**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2024;
- 3.2 1<sup>re</sup> période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
  - 4.1 Dérogation mineure de M. Alain Cloutier et Mme Guylaine Perrier concernant l'immeuble situé au 172, rue du Faubourg en lien avec l'aménagement de l'entrée charretière sur la propriété;
  - 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale en lien avec la rénovation du bâtiment situé aux 170 à 174, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest;
  - 4.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale en lien avec l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment situé aux 21 à 23, 1<sup>re</sup> Avenue Est (Bistro Gueule de Bois);
  - 4.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale en lien avec l'installation de nouvelles enseignes sur le bâtiment situé au 52, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest (Salon de coiffure Kat Kut);
  - 4.5 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire;
  - 4.6 Demande d'aide financière de la Ville d'Amos dans le programme fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi – Mise à niveau du réservoir d'essence au camp Dudemaine;
  - 4.7 Acquisition d'une benne asphalte;
  - 4.8 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement – sécurisation – remplacement de ponceau, rechargement et réfection du pavage chemin Lemerise;
  - 4.9 Dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable;
  - 4.10 Comptes à payer au 31 août 2024;
  - 4.11 Affectation du surplus non affecté pour des travaux sur la rue Tremblay;
  - 4.12 Adoption de l'entente pour le prêt temporaire d'un officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) à la MRC d'Abitibi;
  - 4.13 Adjudication du contrat pour l'acquisition du sel de rues 2024-2025;
  - 4.14 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de quatre (4) portes de garage à l'aéroport Magny;
5. Procédures :
  - 5.1 Adoption du règlement n° VA-1292 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
  - 5.2 Adoption du règlement n° VA-1293 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
  - 5.3 Avis motion – Projet de règlement n° VA-1298 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
  - 5.4 Adoption du premier projet de règlement n° VA-1298 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;

6. Dons et subventions :

6.1

7. Informations publiques;

7.1 Statistiques de la construction – Août 2024;

8. Période réservée à l'assistance;

9. Levée de la séance.